



Numéro de l'acte	2023-48-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

QUESTION N°2023-48

URBANISME : CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE DE TERRAIN, SITUEE RUE DE L'ASCENSEUR – FIXATION DES MODALITES DE VENTE

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

Vu la délibération n°2023-23 du 1^{er} mars 2023 relative à la désaffectation et au déclassement du domaine public d'un terrain situé rue de l'Ascenseur

Vu l'avis du service France Domaine en date du 20 mars 2023 ci-annexé estimant l'emprise du terrain à un montant de 16 700 €

Vu le courriel en date du 23 mars 2023 de Madame et de Monsieur WYNDELS, acceptant la proposition d'acquérir ce terrain pour un montant de 16 700 €

Vu le plan de division élaboré par INGEO en date du 9 février 2023

Considérant que l'immeuble situé 31 rue de l'Ascenseur à ARQUES, implanté sur la parcelle cadastrée D-1033 est en vente

Considérant que Madame et Monsieur WYNDELS, les futurs acquéreurs de cet immeuble, ont un projet de développement et souhaitent faire également l'acquisition du terrain jouxtant l'immeuble

Considérant que ce terrain, d'une superficie de 371 m², qui a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement, n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, et ne présente aucune utilité pour la Ville d'ARQUES

Considérant que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DECIDE la cession dudit terrain, d'une contenance de 371 m², située rue de l'Ascenseur à Arques, au profit de Madame et Monsieur Maxime WYNDELS, ou de toute autre personne morale s'y substituant, domiciliés 17 le Clos Saint Pierre à STEENBECQUE (59189), pour un montant de 16 700 € (seize mille sept cent euros)

ARTICLE 2 : DIT que les acquéreurs régleront en sus les frais de notaire

ARTICLE 3 : CONFIE la rédaction de l'acte authentique à l'étude de Maître Laure GERONNEZ, 36 rue Allent à Saint-Omer

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tout document

ARTICLE 5 : INSCRIT cette recette au budget 2023

ARTICLE 6 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	28
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Arnaud WILQUIN

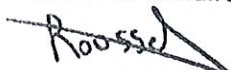


Fait à ARQUES
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 1.4.AVR.2023 et publication ou
notification le 1.4.AVR.2023
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Affiché le 14 avril 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Onze Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le cinq avril 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43, 2023-44 et 26 présents à partir de la question 2023-45
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43, 2023-44 et 2 absents excusés avec pouvoir à partir de la question 2023-45

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43 et 2023-44 incluse

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Monsieur Arnaud WILQUIN est nommé secrétaire de séance.